



LIVRET D'INFORMATION 2021 À L'USAGE DES CANDIDATS À UN POSTE D'ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ À MAYOTTE

Sommaire

Édito.....

1.	Le climat	3
2.	La vie courante	4
3.	L'insécurité, un fléau incessant à Mayotte	4
4.	La pauvreté.....	5
5.	Le climat social	5
6.	Ravitaillement et prix	5
7.	La sécurité sociale.....	5
8.	Le logement	6
9.	La scolarité des enfants	6
10.	Quitter Mayotte.....	7
I.	L'éducation à Mayotte.....	7
1.	Quelle (in)efficacité des établissements ? (l'éducation chiffrée).....	7
2.	Difficiles conditions de travail.....	8
3.	Le projet éducatif du SNES	8
4.	Mutations inter, intra et vœux d'établissements	9
II.	Etat des lieux	10
1.	Crise de recrutement.....	10
2.	Se syndiquer au SNES.....	11
3.	Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte	12
III.	Préparer son arrivée	14
1.	Le déménagement.....	14
2.	Quelles démarches AVANT le départ?	15

À Mayotte, tant pour les personnes, les biens que les statuts, l'INSÉCURITÉ est la règle !

Depuis des années, le SNES-Mayotte se bat pour obtenir des améliorations du séjour à Mayotte afin de garantir l'attractivité du département pour les collègues... et donc la bonne marche des services publics, particulièrement celui de l'éducation. Ces améliorations concernent la valorisation du séjour à Mayotte par l'accélération de carrière, une fiscalité plus avantageuse sur les indemnités, une hausse de l'indexation des salaires pour atteindre 1,53, c'est à dire le niveau de La Réunion et enfin une réécriture des décrets de 2013. Depuis 2014, la durée de séjour est illimitée. La priorité sur tous postes dans l'académie d'origine est garantie pour le mouvement 2021.

Le MEN attribue 100 points de bonification après 5 années de service effectif continu et à partir de 2024 cette bonification devrait être remplacée par une bonification de 1000 points sur tous les vœux exprimés lors du mouvement interacadémique mais, compte tenu de notre expérience sur les différents engagements de l'Etat, nous ne pouvons donner aucune

assurance aux collègues sur l'application de cette mesure le moment venu.

Les nouveaux arrivants percevront l'indemnité de Sujétion Géographique s'ils sont éligibles.

L'indemnité de déménagement et billet d'avion (IFCR) est versée à 100% depuis décembre 2016 ce qui est un acquis de la lutte menée par le SNES pour l'attractivité. Mais il reste à conquérir la baisse de la condition de durée de service de 4 ans à 1 an notamment pour permettre aux néo-titulaires de venir dans de meilleures conditions à Mayotte.

Venir à Mayotte aujourd'hui, c'est subir des conditions financières insuffisantes et des conditions de travail de plus en plus souvent inacceptables. Vous ne serez payés ni à la hauteur de vos efforts ni en fonction du coût de la vie ou de la qualité des infrastructures publiques sur place.

L'employeur nous parle d'engagement lorsqu'on vient à Mayotte... on peut

parler plus objectivement de tromperie!

Beaucoup de collègues en font désormais l'amère expérience. Ceux-ci sont de moins en moins nombreux à venir, le second degré fonctionne désormais avec plus de 50 % de contractuels.

La restauration de l'attractivité pour les titulaires est devenue le problème numéro un. Le SNES-Mayotte n'a cessé de dénoncer les mesures du gouvernement (décrets 2013 et modifications règlementaires) qui ont conduit à cette situation. Il a des propositions concrètes expliquées, développées et exposées maintes et maintes fois au gouvernement mais qui ne sont toujours pas entendues.

Vous pensez demander votre mutation à Mayotte, ce livret est destiné à vous fournir des informations sur cette île, tant sur le plan de la vie courante que sur l'enseignement. Le présent livret n'a pas vocation à attirer ou dissuader les collègues mais bien d'essayer - dans la mesure de nos informations ce jour... et de notre expérience - d'éviter les mauvaises surprises.

Bonne lecture!

I. Vivre à Mayotte

La conférence pour l'avenir de Mayotte qui a eu lieu en mai 2018 suite au mouvement de blocage de l'île de trois mois sur l'insécurité avait donné en introduction les chiffres suivants qui prouvent la situation de dégradation permanente que connaît le 101^{ème} département :

- 44 % de sa population a moins de 15 ans (18% en métropole) ;
- 41 % de sa population est étrangère ;
- Le taux d'illettrisme est de 42 % ;
- 6 logements sur 10 sont dépourvus de confort sanitaire de base (toilette, douche voire eau courante) ;
- Deux tiers des personnes vivent dans un quartier prioritaire de la ville ;
- Le taux de chômage est de 37 %, le taux le plus élevé en France ;
- 84 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ;
- Le PIB par habitant est quatre fois moindre qu'en métropole ;
- Avec 10000 naissances dans l'unique centre hospitalier, Mayotte est la première maternité d'Europe ;
- La fréquence des vols avec violence dans le chef-lieu de Mamoudzou est cinq fois supérieure à la moyenne nationale avec 7,3 vols pour 1000 habitants.

Mayotte est située dans l'Océan Indien. On y trouve un mélange culturel allant des traditions mahoraises aux passerelles malgaches et européennes. La population est de confession musulmane à 95%. Son lagon est un des plus beaux du monde, peuplé d'animaux tels que les dauphins, les tortues ou même baleines à bosses. La flore sont tropicales et luxuriantes (ylang, mangues, papayes, bananes, manioc... et plein d'autres bonnes choses que dégustent les makis en toute liberté!). On y découvre des coutumes originales (salouvas, bangas, m'sindzano, m'biwi...). Il reste tout de même à signaler que l'île vient s'ajouter pour donner une impression de saleté et malheureusement les affres de la pollution endémique qui touche les ruisseaux et cours d'eau qui se jettent dans l'océan (lavages du linge, des voitures avec des poudres très phosphatées et donc très polluantes), manque d'assainissement public et les décharges sauvages sur toute l'île.

1. Le climat

Le climat de Mayotte est tropical humide, La saison humide (de novembre à avril) est marquée par des températures dépassant les 30°C, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de 90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter (chaleur ressentie 36°C).

Chiffres Météo France:	Saison des pluies	Saison sèche	Moyenne annuelle
Température moyenne	27,3°C	24°C	26,2°C
Humidité moyenne	86 %	78 %	83 %

2. La vie courante

L'île est de faible superficie (374 km² soit 3,5 fois la ville de Paris). Cependant, la durée des déplacements est variable du fait de l'augmentation constante du parc automobile et de l'insuffisance des infrastructures routières ce qui occasionnent de nombreux embouteillages en début et en fin de journée à l'entrée de l'agglomération de Mamoudzou.

Cette situation se dégrade chaque année un peu plus.

Pour relier Petite-Terre et Grande-Terre on peut « barger ». Un terme local pour désigner le fait de prendre la barge ou l'amphidrome qui circulent toutes les demi-heures (10 minutes de traversée).

3. L'insécurité, un fléau incessant à Mayotte

Avec l'insalubrité, l'insécurité est le second fléau qui touche Mayotte. Les cambriolages existent depuis de nombreuses années à Mayotte. Cependant, outre leurs augmentations, il faut savoir que, s'ils avaient lieu autrefois en l'absence des locataires, aujourd'hui les voleurs n'hésitent plus à pénétrer dans les maisons -même en la présence des habitants- armés de couteaux et de chombos (machettes locales). Il faut s'attendre à être cambriolé au moins une fois lors d'un séjour à Mayotte.

Les vols à l'arraché de sacs ou de téléphones portables se multiplient, y compris en pleine journée, et même dans des quartiers fréquentés où il y a du passage.

Les établissements scolaires subissent régulièrement des intrusions/agressions.

Récemment, une collègue a été gravement blessée par une agression au chombo. Pas une zone de Mayotte ne peut se prétendre à l'abri de violences en tous genres.

Nous déconseillons aux

collègues d'aller seuls sur certaines plages. De trop nombreuses agressions sont à déplorer sur certaines plages isolées (Saziley, Soulou, plage du Préfet...). Devant la recrudescence des agressions, les forces de police multiplient les mises en garde aux baigneurs, randonneurs... toutes activités devenues « à risque ». Voir [Annexe 4](#) "Conseils de sécurité donnés par les autorités"

Les deux roues, pratiques sur l'île en raison de sa petite superficie, sont très prisés. Ils sont régulièrement volés, Ne jamais laisser son deux-roues la nuit à l'extérieur sans antivol. Les assurances à Mayotte refusent d'assurer contre le vol.

Attention, les collègues circulant en deux roues sont exposés lors des «caillassages» et agressions.

L'insécurité est réelle et gâche le séjour d'un bon nombre de collègues qui perdent ordinateurs (donc données informatiques), appareils photos, matériel électronique et jusqu'à leurs vêtements.

Dupliquez vos données informatiques avant de venir : trop

de collègues perdent des années de travail à cause d'un cambriolage.

Mais que fait la police?

Malgré les efforts d'augmentation des effectifs de police et de gendarmerie, de sanctuarisation des transports et établissements scolaires suite au mouvement de 2018 sur l'insécurité la police constate le plus souvent. Les moyens en hommes et en matériel sont insuffisants. Les brigades de gendarmerie installées en brousse sont elles aussi sous-dotées et ne peuvent souvent que constater les délits.

Les atteintes à la personne sont en pleine recrudescence. L'Etat s'avoue largement impuissant en matière de sécurité. Les associations "voisins vigilants" se multiplient. Par ailleurs un nombre important de cambriolages sert à alimenter un commerce clandestin par bateaux (kwassas kwassas) de Mayotte vers les Comores. Aujourd'hui en novembre 2020, le préfet affirme arrêter 7 à 8 kwassas sur 10 qui accostent à Mayotte.

ATTENTION : Contrairement à la métropole, l'insécurité n'est pas concentrée dans certains quartiers, elle est présente sur l'ensemble du territoire.

4. La pauvreté

Le Salaire Minimum mahorais n'a pas encore rattrapé le SMIC métropolitain, (7,66 € de taux horaire brut contre 10,03 €). Malgré ce trop lent rattrapage, les inégalités de niveau de vie se creusent et selon la direction générale des outre-mer, 77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (1010 € par mois et par unité de consommation) soit 5 fois plus qu'en métropole. En 2017, 81000 habitants étaient sans eau courante. En plus de la problématique de l'accès à l'eau, le raccordement électrique des logements n'est pas généralisé. L'électricité reste absente dans 10 % des logements (21 % dans les maisons en tôle). Nous sommes très loin des standards métropolitains et l'habitat trop souvent insalubre se transforme en véritables bidonvilles notamment sur les hauteurs de Cavani ou de Kawéni. Malgré des efforts, l'investissement de l'État reste très insuffisant pour faire face aux besoins de la population en assainissement, en route, en service de santé et enfin d'éducation. Le Rectorat en charge des collèges et lycées construit certes mais, ne réussit pas à faire face aux besoins induits par la pression démographique (âge médian de la population de 17 ans et demi).

5. Le climat social

Les mouvements sociaux sont fréquents dans l'île. Il s'agit souvent de revendications statutaires ou de mouvements localisés dans un village. Des barrages s'élèvent alors en travers des routes et certains lieux de l'île peuvent être paralysés. Le ton monte parfois

rapidement sur les barrages, il est vivement conseillé de ne pas essayer de les forcer.

On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. A Mayotte, ce sont près de 30 000 expulsions qui ont été

enregistrées en 2019. Les clandestins travaillent de manière informelle dans tous les secteurs de l'économie, souvent dans des conditions scandaleuses. Nous nous battons pour faire respecter le droit à la scolarisation de nos élèves, quelle que soit leur origine.

6. Ravitaillement et prix

Le mouvement social contre la vie chère qui a paralysé l'île du 27 septembre au 9 novembre 2011 a eu le mérite de mettre en évidence le coût très élevé de la vie à Mayotte. La lutte s'est focalisée sur les prix de certains produits consommés par la population mahoraise (riz, huile, cartons d'œufs de poulets ou de viande de bœuf congelés de 10kg, boîtes de

sardines à l'huile...).

De fait, les prix courants sont bien plus élevés que la sur rémunération de 40%... Celle-ci ne permet donc pas aux collègues de maintenir leur niveau de vie.

En temps normal, l'approvisionnement sur l'île est assez régulier, on trouve de tout, mais pas à n'importe quel prix. La

vie est chère à Mayotte. L'étroitesse du marché tant du côté de l'offre que de la demande, et le surcoût de l'éloignement laissent une grande marge de manœuvre aux distributeurs pour imposer leurs prix. Bien entendu, les produits frais correspondant au mode de consommation métropolitain atteignent des prix très élevés.

7. La sécurité sociale

Une fois sur l'île, il faudra vous rendre au local de la MGEN Mayotte pour transférer votre dossier. Un Espace Mutuel MGEN a été créé au Centre d'affaires Maharajah à Kawéni (espacemutuelmayotte@mgen.fr). MFP Mayotte Zone industrielle Nord 88, rue Albert Einstein F 72047 LE MANS CEDEX2 Tel : 02.49.79.00.05 Courriel : mfpmayotte@effigie.fr

Le tiers payant se met en place progressivement à Mayotte. L'adhésion des collègues à la caisse de Sécurité Sociale de Mayotte est gérée par la MGEN, qu'ils soient adhérents ou pas.

Attention, renseignez-vous bien auprès de la MGEN si vous êtes dans une situation médicale particulière. Pour les pathologies les plus graves, il est vivement conseillé de vous assurer de l'existence de spécialistes sur place, voire

de renoncer à votre mutation sur Mayotte. Des épidémies sont endémiques sur l'île comme la dengue plus récemment. Le SIDA s'étend aussi sur Mayotte. Le covid sévit également avec une alerte rouge au mois de juin dernier.

Le manque de médecins (libéraux et hospitaliers) est à prendre en compte également avant de venir à Mayotte. Nous nous trouvons ici devant un vrai désert médical qui s'est amplifié par le départ de nombreux praticiens devant l'insécurité générale et la dégradation des services publics. Les hôpitaux sont saturés en permanence, il faut compter des heures d'attente pour bénéficier de soins. La carence de médecins libéraux fait que la moindre consultation banale devient un problème parfois insoluble. La plupart des collègues renoncent à Mayotte à l'hôpital et vont à la Réunion en cas de problème

8. Le logement

C'est l'une des difficultés pour les collègues nouvellement nommés dans l'île, notamment à Mamoudzou et sur Petite Terre, moins en "brousse" où l'offre est devenue supérieure à la demande. Le manque de logements a entraîné une flambée des prix (à Mamoudzou, compter 1200/1300 euros pour un T4, et entre 750 et 950 euros pour une maison de la SIM située en brousse.).

La Société Immobilière de Mayotte (SIM) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf au Nord. La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement d'expansion de l'île. Les demandes de logement doivent être faites tôt.

En dehors de la SIM, plusieurs possibilités :

- Vous pouvez obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent) mais, dans ce cas-là, il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable, peut réserver des surprises, du fait de la qualité des constructions. Électricité, plomberie et sécurité sont les points faibles de beaucoup de logements. Il existe également des sociétés immobilières privées (voir [annexe](#)).

Dans tous les cas, l'un de vos critères de choix doit être la sécurisation du logement (grilles aux fenêtres, portes blindées, etc.). Pour les femmes seules, évitez les maisons isolées, pensez à la

colocation (qui se développe pour de multiples raisons) ou aux immeubles.

Dans tous les cas, il est primordial d'anticiper son arrivée en réservant un logement. Dès l'annonce de votre mutation, prenez des contacts et partez en quête de votre location. Rappelez-vous que la rentrée se fait fin août. Il vous faudra très vite avoir un véhicule pour vos démarches et achats.

Faites-vous envoyer le 97-6 (journal gratuit de petites annonces de référence) en le demandant par courriel: www.976-mayotte.fr.

Vous pouvez aussi regarder sur les différents groupes facebook : « petites et grandes annonces de mayotte », « le bon coin mayotte ».

9. La scolarité des enfants

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public. Et pourtant...

L'enseignement primaire public Les petits avaient normalement cours le matin, du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige souvent les écoles publiques à faire des rotations: une classe le matin, l'autre l'après-midi. De plus, la réforme des rythmes scolaires

appliquée en partie à Mayotte en dépit des rotations et du manque de personnel qualifié a amené de nombreuses écoles à avoir des horaires «à la carte». Pour les collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaut mieux se renseigner sur l'école en question, les locaux étant le plus

souvent dans un état déplorable particulièrement mis en évidence avec la crise sanitaire du covid et l'obligation de respecter les gestes barrières.

L'enseignement primaire privé ou associatif
Devant l'état lamentable des écoles

publiques dans le premier degré, la majorité des collègues scolarise les enfants dans des structures privées ou le plus souvent associatives (gérées et entièrement financées par les parents).

Ainsi de nombreux élèves sont scolarisés hors éducation nationale. Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi de plus en plus leurs enfants dans ces

structures.

Attention, il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants. Inscrivez-vous dès que vous avez reçu votre mutation pour être au moins en liste d'attente (comptez environ 2000 € par an et par enfant). Venir à Mayotte avec des enfants est donc un réel problème.

Nous ne cessons de dénoncer cette situation inacceptable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de jouer correctement leur rôle et tous y inscriront leurs enfants.

Vous trouverez une liste des crèches et écoles privées ou associatives en [annexe](#).

10. Quitter Mayotte

Air-Austral possède le quasi monopole (retour de corsair en décembre 2020) de la desserte aérienne au départ de Mayotte pour la métropole et la Réunion, le prix des billets d'avion en période de vacances scolaire atteignent parfois des sommets pour ces destinations:

660 € pour la Réunion,

1500 € pour la métropole (1200 € en moyenne).

Pour les destinations proches comme Madagascar, les billets d'avion dépassent très souvent les 400 €. Il y a aussi des vols pour les Comores et le Kenya.

Mayotte reste donc très enclavée, quitter l'île est un véritable problème auquel vous serez souvent confrontés surtout si vous venez en famille et encore davantage avec les conditions strictes imposées par l'épidémie de covid.

I. L'éducation à Mayotte

1. Quelle (in)efficacité des établissements ? (l'éducation chiffrée)

Chaque année, notamment lors des CT (comité technique), il nous est présenté un tableau idyllique de l'action de l'Etat à Mayotte ; indicateurs au vert, efforts uniques comparés aux autres académies. L'exercice est facile car il mêle investissements dans le primaire, le secondaire, constructions scolaires (plus de 75 millions investit en deux ans)...

L'Etat tente désespérément de rattraper le manque historique d'investissement financier et humain sur le territoire.

Malheureusement la réalité chiffrée* met en valeur un investissement toujours très insuffisant pour nos conditions de

travail et pour la réussite des élèves dont nous avons la charge.

Les résultats aux examens nationaux ont-ils progressés ?

Malgré les pressions des inspecteurs pour « valoriser » le travail des élèves, entre 2017 et 2019 :

- le taux de réussite aux baccalauréats à baisser de 11% dans la série générale et de 6.2% dans la série technologique.

- celui du DNB a baissé de 7.7%

- en BTS le taux de réussite 2019 est de 33%, comme il y a dix ans

Le nombre d'enseignant a augmenté ?

Le rectorat n'en retient que les

augmentations brutes et il y a bien eu des postes supplémentaires depuis la rentrée 2018 (plus de la moitié sont des contractuels). Ce n'était qu'une compensation de l'augmentation des effectifs car le ratio élève/prof était en 2019 de 15.2, c'est moins bien que celui de 2013 (15.4).

Il y a davantage de moyens financiers dans le second degré ?

Le BOP0141 (budget opérationnel de programme pour le second degré) a baissé en un an de 6.6%.

De meilleures conditions d'apprentissage en collège ?

En 2019, 79.1% des collégiens ont

suivi un parcours « fluide » de la 6^{ème} à la 3^{ème}, c'est 10% de moins que deux années auparavant.

De meilleures conditions

d'apprentissage en lycée ?
En 2017, 59% des élèves avaient l'âge normal en seconde GT, ils n'étaient plus que 52% en terminale (-7 points).

En 2019, 67% des élèves avaient l'âge normal en seconde GT, ils n'étaient plus que 55% en terminale (-12 points).

* données du rectorat de Mayotte.

2. Difficiles conditions de travail

Les conditions de travail sont La chaleur, le bruit, l'explosion des effectifs entraînent une fatigue importante. Dans la majorité des établissements, les salles sont occupées entre 90% et 100%

Les faits d'agression à l'arme blanche se multiplient et même si elles sont le fait d'éléments extérieurs, la protection des établissements et plus globalement

La moyenne d'élève par classe en collège est de près de 27 élèves (moyenne nationale 24) alors que l'ensemble des collèges sont REP ou REP+.

Les élèves sont souvent fatigués (surtout en lycée) car ils se lèvent très tôt en raison d'un réseau de

Pour résumer

Travailler à Mayotte c'est accepter de travailler :

- dans des établissements surpeuplés : collèges de 700 à 1 900 élèves avec des classes de 30, lycées autour de 2 000 élèves avec des classes de 36.
- dans des établissements mal aérés donc très chauds et très

difficiles. empêchant tout respect du protocole sanitaire de lutte contre le Covid19.

Le besoin en construction d'établissements scolaires est

Les conditions de sécurité la mise en place de conditions décentes de travail reste un enjeu syndical de premier plan. Le SNES continue de travailler à ces questions par sa participation dans

Notre mission d'éducation transport scolaire à revoir.

La restauration scolaire se résume souvent à une « collation » froide de piètre qualité.

Le niveau dans le secondaire est d'une faiblesse préoccupante au regard des résultats aux différentes évaluations et aux examens (voir humides en saison chaude (plus de 37°C mesurés dans certaines salles).

- dans des établissements avec un taux d'encadrement en personnels vie scolaire insuffisant pour des REP: par exemple à Chiconi avec 1 CPE pour 440 élèves (à comparer à 1/260 dans le 93).

criant, en attendant celles-ci, des « modulaires » sont « posés » dans toutes les enceintes existantes densifiant davantage collèges et lycées déjà surpeuplés.

physique ne sont pas respectées. le cadre de la FSU au comité hygiène santé et conditions de travail (CHSCT). Des « droits de retrait » sont exercés chaque année.

compromise 1.). L'état du primaire (manque d'école qui entraîne un système de rotations, classes peu dotées tant en matériel pédagogique qu'en fournitures pour les élèves, locaux délabrés...) expliquent également les difficultés d'apprentissage de nos élèves dans le secondaire.

La violence a atteint aujourd'hui tous les établissements à des degrés divers. L'absence d'offre suffisante de filières professionnelles après la 3^{ème}, dans l'île, conduit beaucoup d'élèves à être orienté en Seconde générale, alors qu'ils sont loin d'en avoir le niveau.

3. Le projet éducatif du SNES

Notre projet éducatif pour Mayotte nous satisfaire d'un système éducatif repose sur une analyse de la avec des résultats en baisse aux situation locale: nous ne pouvons, différentes évaluations.

Nous sommes aussi atterrés par le obtiennent un niveau bac + 2 au taux de réussite des bacheliers bout de trois ans).

Mahorais dans les études supérieures Le cycle d'entrée en collège nous (seulement 20% des jeunes semble primordial. Nous pensons

qu'il faut s'appuyer sur la qualification et la compétence d'enseignants de FLS (français langue seconde) que beaucoup de collègues possèdent et

qui restent non utilisées.

Le Rectorat prend enfin cette demande au sérieux et s'engage sur un plan de formation FLS.

Les programmes de certaines disciplines devraient être adaptés au contexte local (Histoire-Géographie notamment), même si nous considérons toutefois qu'il faut garder comme objectif final les examens nationaux.

De manière globale, nous pensons que l'enseignement à Mayotte doit bénéficier d'une politique très ambitieuse ... qui se concrétise par une

forte baisse des effectifs par classe, en Collège comme en Lycée.

Nous sommes dans un « champ d'expérimentation » pédagogique qui devance celui de la métropole et qui est source de désillusion (en témoigne les taux catastrophiques de réussite lors de la 1ère année post-bac) et de désinvestissement pour les élèves et pour leur famille à plus ou moins court terme. Pour éviter le recours à cet expédient, la politique d'orientation dans l'île doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en termes de diversité des filières professionnelles.

La structure éducative des lycées nous semble déséquilibrée, avec un poids disproportionné de la filière STMG. La filière technologique tertiaire ne saurait pallier un enseignement professionnel peu diversifié. Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, les filières Commerce, Secrétariat et Comptabilité accueillent la majorité des élèves. Une forte proportion de jeunes est orientée en seconde générale parce qu'ils n'ont pas obtenu de place en Bac Pro et BEP. Par ailleurs, l'enseignement professionnel reste encore trop limité en choix de filières et manque cruellement de moyens matériel

4. Mutations inter, intra et vœux d'établissements

Attention : au mouvement inter académique, en raison des difficultés de recrutement, ne pas demander de détachement (AEFE par exemple) simultanément à une demande pour Mayotte car le Recteur donnera un avis défavorable systématiquement à votre détachement et vous serez contraint à venir ici.

Les particularités de l'intra à Mayotte : La note de service « mutations intra » n'est toujours pas parue ce jour... mais elle reprendra à quelques détails près celle de l'an dernier.

Avant d'enregistrer vos vœux, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

Vos vœux :

Il existe actuellement 22 collèges et 11 lycées qui sont implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages. Il faut impérativement tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques ! En

quelques années, presque tous les établissements du second degré sont devenus surchargés !

Un plan de construction existe mais la réponse aux besoins devrait être immédiate. La mise en place de modulaires en urgence ne résoud pas le problème au fond. Il est fort peu probable que le rythme des constructions s'accélère dans un contexte où le nombre d'élèves à scolariser ne cesse de croître. En parallèle à l'amélioration des conditions de travail, le SNES-FSU revendique une amélioration conséquente de l'attractivité financière.

Crise de recrutement oblige, les vœux des nouveaux arrivants, s'ils sont bien faits - et nous vous engageons à nous consulter bien avant l'ouverture du serveur du mouvement intra- sont largement satisfaits. Mais la crise de

recrutement des enseignants n'a pas que des avantages pour le mouvement intra.

Les régions de Petite Terre et de Mamoudzou sont très citadines et concentrent la grande majorité des commerces et des services de l'île. La SIM y est fortement présente. Nous vous conseillons - si vous avez des problèmes de santé ou encore des enfants en très bas âge- de demander en priorité ces communes. Mais les embouteillages, le bruit et les violences liées à l'insécurité constituent des inconvénients qu'on ne peut plus ignorer. Les élèves y ressemblent de plus en plus à ceux de métropole ou de La Réunion, et de nombreux collègues présents depuis un certain temps à Mayotte ont été surpris par les changements de comportements. De plus les

établissements de la zone sont particulièrement surchargés (Collèges à 1800, Lycée de Mamoudzou à 2600).

La région Centre (Combani, Tsingoni, Kahani, Coconi...) offre un compromis intéressant pour ceux qui veulent profiter en même temps des avantages de la proximité de Mamoudzou (1/2 heure) et de la qualité de l'environnement des plages et de la végétation tropicale. Combani se développe rapidement et offre les services commerciaux de base. La SIM y dispose d'un important parc immobilier, et à partir de cette région, les collègues peuvent atteindre la plupart des établissements scolaires (sauf ceux du sud) en une heure.

La région de Sada est au centre ouest. Pharmacie, médecin et infirmiers y sont présents et pour les urgences hospitalières, il y a l'annexe de l'hôpital de Mamoudzou à Kahani. À l'exception des services plus rares, l'essentiel des besoins peut être satisfait dans les commerces de Chiconi (5 minutes) ou de Combani (15 minutes). Les nombreuses plages du Sud et quelques structures

touristiques permettent la détente dans la mesure où on peut y accéder sans danger !

Le Nord-Ouest est réservé aux adeptes de la nature. Les paysages y sont dignes des cartes postales. Habiter dans le Nord permet de s'immerger rapidement dans une culture mahoraise authentique. La population y reste accueillante. Mais il faut savoir que les conditions de vie y sont spartiates. Le Nord est éloigné de tout. Il n'y a ni services, ni écoles privées et très peu de commerces. La plus proche station d'essence est à Dzoumogné ou Combani et Mamoudzou à une heure. Peu de médecins libéraux (quelques dispensaires qui offrent une médecine de base).

La SIM n'y est pas implantée. Pour vous loger, il vous faudra frapper aux portes. Si vous avez des problèmes de santé (physiques ou psychologiques) ou bien encore des enfants en très bas âge, il vous faudra prendre en compte cet éloignement. Les élèves ont de réelles difficultés scolaires et il n'est pas rare en collège et même en lycée d'enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue française.

Des vœux mal formulés ou des

faibles barèmes vous conduiront souvent (en extension) dans les établissements du Nord de l'île.

Le Sud: pour certains, c'est la plus belle partie de Mayotte, la plus authentique (avec le Nord-Ouest). Des possibilités de logement à la SIM (Bandrélé, Tsimkoura, Kani-Kéli) ou chez les particuliers. Vous y trouverez toutefois les plus belles plages mais souvent sales, sauf N'Gouja, et quelques restaurants. Comptez deux heures de trajet pour vous rendre de Kani-Kéli à Mamoudzou.

Il est impératif de hiérarchiser ses vœux en partant d'établissements et en élargissant vers des groupes de communes pour signifier clairement vos préférences. Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les commissions paritaires n'ont plus compétences sur les mutations néanmoins les commissaires paritaires du SNES pourront vous aider à formuler vos vœux et a posteriori pour faire un recours en cas d'erreur de l'administration. N'hésitez pas à nous contacter: mayotte@sn.es.edu. Nous sommes les seuls à pouvoir vous renseigner efficacement

II. Etat des lieux

1. Crise de recrutement

La crise de recrutement actuelle se traduisant par 50 % de contractuels depuis plusieurs années dans le second degré, (5% en 2011) ne pourra trouver de solution que si le gouvernement et le nouveau rectorat prennent la mesure de la situation. Il s'agit d'améliorer les conditions de séjour et d'enseignement et surtout d'augmenter les rémunérations. Il n'y aura pas

d'avantage de titulaires si les avantages en nature ne sont pas au rendez-vous. Le gouvernement le sait mais assume sa politique d'augmentation du nombre de contractuels et ne propose comme solution que la mise en place d'un CAPES au rabais à affectation locale.

Le recteur nous assure qu'il entend notre demande d'amélioration de l'attractivité et de la stabilisation des

titulaires mais à ce stade, nous n'avons encore aucune mesure susceptible de renverser la tendance.

L'Indexation de tous les non titulaires du MEN au

.Mais le gouvernement, depuis cette même date, s'est acharné à dissuader les collègues de venir à Mayotte en :

Baissant les rémunérations par la publication du décret du 28 octobre 2013, qui a pris son plein effet en 2017 par la création d'une Indemnité de Sujétion Géographique (ISG) de 20 mois pour 4 ans par couple et plus par agent contrairement à l'ancienne indemnité d'éloignement.

Baissant le pouvoir d'achat par la création d'une fiscalité confiscatoire sur l'ISG.

A noter une progression : les bonifications retraite ont été rétablis à la moitié par une jurisprudence du conseil d'état en date d'octobre 2019.

même titre que les titulaires est un point positif que le SNES a obtenu par l'action en 2013

2. Se syndiquer au SNES

Avec plus de 500 adhérents, 70% à 80% des élus aux CAP et CCP, le SNES-FSU est de loin la force syndicale la plus puissante, la plus représentative et la plus revendicative du 2nd degré. Nous sommes profondément attachés à la défense individuelle et collective des collègues.

Au vu de l'éloignement de la métropole, la défense des personnels passe nécessairement par un rapport de forces au niveau local.

Lors des années passées nous avons lutté :

- pour une politique éducative plus ambitieuse dans l'île en réduisant les effectifs par établissement et par classe

- pour un système d'inspections tenant compte des particularités locales

- pour le paiement rapide des différentes indemnités

- pour l'ouverture des congés de

- Décret « voyages » de 1989 : Le SNES Mayotte a obtenu en décembre 1996 un versement de l'IFCR à 100% mais continue de revendiquer une condition de

- durée de service abaissée à un

- notamment pour l'ouvrir aux néo-

- titulaires volontaires pour venir à Mayotte.

- Maintien de la bonification retraite

formation aux contractuels après trois ans d'expérience dans le simple respect de la réglementation, ce que nous avons obtenu

- pour le respect des engagements ou tout simplement des textes de l'Etat (fiscalité, décret de 1996, indemnité de remboursement partiel de loyer)...

Et aujourd'hui ;

- avec l'aide de notre avocat pour le rétablissement de l'ISG aux néo-titulaires.

- Le SNES Mayotte revendique, en plus une indexation au moins égale à celle du département voisin de La Réunion (53%), la réécriture des décrets 2013-314 du 15 avril 2013 et du décret du 28 Octobre 2013:

- Une ISG par fonctionnaire,

- Maintien de la majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge quel que soit leur lieu de hors d'Europe. Elle est menacée par la réforme des retraites par points que ce gouvernement n'a pas abandonnée.

- Indemnité de résidence : porter celle-ci au maximum (3%) compte-tenu du coût de la vie.

Sécuriser les réintégrations après un séjour à Mayotte par :

résidence.

- Paiement des différentes fractions de l'indemnité en fonction de l'indice acquis au moment où celle-ci devient payable.

- Paiement de l'ISG à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans quel que soit le département considéré.

- Versement de l'ISG aux néo-titulaires.

- Un réaménagement de la fiscalité des ISG tant que la fiscalité globale n'est pas égale à celle des autres DOM et que le département souffre toujours d'un manque d'attractivité.

De fait la décision d'imposition exclut nombre de fonctionnaires des droits sociaux qu'ils avaient en métropole (allocations familiales, bourses...). Ce réaménagement se traduirait sur la feuille d'impôt par un passage de l'ISG en revenus exceptionnels.

Le respect de l'académie d'origine (sécuriser l'académie d'origine pour tous les personnels). La note de service 2020 maintient la priorité dans l'académie d'origine.

Les collègues comptabilisant au moins cinq ans d'exercice effectif et continu sur le territoire de Mayotte se verront attribuer 1 000 points

sur tous les vœux exprimés lors du mouvement interacadémique 2024.

Le SNES sera très attentif au respect de cet engagement Cette mesure se substituera à la mesure actuellement en vigueur qui prévoit une bonification de 100 points.

Le classement en Rep ou Rep+ de toutes les écoles primaires et de tous les collèges de Mayotte accorde une bonification importante au bout de 5 années d'exercice. Il faut étendre le classement en REP+ à tous les établissements de l'île, lycées inclus.

Il faut également permettre les mutations vers le Pacifique en enlevant Mayotte du décret 96-1026. Le SNES intervient régulièrement depuis 6 ans à ce

sujet. Notre dernière lettre au ministre date du 26 juin 2020. Nous n'avons toujours pas de réponse. Mais nos informations à ce jour indiquent que la modification du décret est imminent ce qui sera une victoire du SNES.

Obtenir la reconnaissance de la difficulté à exercer sur le département : nous demandons à bénéficier du système des ASA (Avantages Spécifiques d'Ancienneté) pour tous les établissements de Mayotte et d'obtenir une valorisation du séjour à Mayotte pour l'accès au vivier 1 de la classe exceptionnelle.

Pérenniser et augmenter le remboursement partiel de loyer : compte-tenu de la difficulté croissante des fonctionnaires à se

loger à Mayotte, nous demandons la prise en compte du calcul le plus favorable comme c'est déjà fait dans les autres administrations. Le SNES a engagé un contentieux à ce sujet car une fois de plus il ne s'agit de rien d'autre que de respecter la réglementation

Respect des engagements de l'Etat : L'histoire récente montre à quel point la désinvolture de l'Etat envers ses agents mutés à Mayotte est délétère (respect des engagements sur la clause de revoyure concernant l'indexation à 1,40,...). En outre, comme en métropole, nos interventions sont incessantes et permettent la correction de très nombreuses confusions de l'administration.

Défendez-vous, défendez la profession ! Syndiquez-vous au SNES!

3. Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte

Le Décret n° 2013-314 du 15 avril 2013 créant l'indemnité de sujétion géographique aux fonctionnaires de l'Etat titulaires et stagiaires et aux magistrats affectés à Mayotte a constitué une régression par rapport à la situation précédente.

Les collègues nommés à compter du 1er janvier 2017 perçoivent une indexation de 40% + une Indemnité de sujétion géographique (ISG) à Mayotte. Calculée sur une durée de 4 années, l'ISG est fixée à 20 mois du traitement indiciaire brut payée en 4 fractions de 5 mois chacune: lors de l'installation, en fin de 2ème année, en fin de 3ème année, en fin de 4ème année. Un départ anticipé sera pénalisé financièrement.

Une majoration de 10% pour le

conjoint et 5% par enfant à charge à condition qu'ils accompagnent le fonctionnaire à Mayotte (art 5) ce qui est un recul par rapport au décret 96.

L'ISG n'est attribuée qu'à un seul agent pour les postes doubles (article 6 du décret). C'est un point central et un recul très important qui s'ajoute aux 20 mois au lieu des 26 promis.

Ajoutons à ceci que l'ISG est fiscalisée depuis sa création. La différence est encore plus forte avec l'ancienne indemnité

d'éloignement. On revient à la « négociation » d'avril et juin 2013 qui n'a jamais eu lieu : cela a signifié un fort recul des rémunérations pour les nouveaux arrivants 2017 et les suivants.

Le SNES a fait le calcul des pertes occasionnées par les décrets de 2013 rapportées à la situation précédente sous les décrets de 1996. En comptant les baisses dues aux diverses mesures réglementaires la différence sur 4 ans pour un couple de collègues est de 42

mois en moins et pour un collègue seul de moins 12 mois.

L'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence (I.F.C.R.).

Les modalités de prise en charge du voyage ont régressé. Le Ministère prend en charge le prix du billet d'avion et du déménagement pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier, il faut justifier de 4 ans d'ancienneté en métropole ou dans le même DOM... Le décret du 1^{er} décembre 2016 a rétabli une prise en charge à 100% suite à l'action déterminée du SNES sur ce point. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charge, mais leur remboursement est parfois long, pensez à conserver vos billets de train ou d'avion.

Attention, les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un poste endétachement n'auront pas droit à la prise en charge du voyage !

Seul l'arrêté de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements). Contactez le SNES Mayotte pour tout problème de calcul de l'IFCR.

Attention,

- le droit à l'IFCR et au billet d'avion pour le conjoint est

soumis à un plafond de ressources. Une des deux conditions suivantes doit être respectée :

1- le conjoint ne doit pas avoir de ressources supérieures à l'indice 340

2- les ressources du couple ne doivent pas dépasser 3,5 fois l'indice 340

Le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île en abaissant la condition de durée de service à un an.

Congé bonifié

Le décret 2020-851 du 2 juillet 2020 a porté réforme des congés bonifiés institués à Mayotte par la départementalisation.

Il faut d'abord savoir que lors de ce congé, l'indexation est supprimée. La prise en charge des frais de voyage à 50 % pour les résidents au bout de 60 mois est supprimée. Ils ne sont plus visés par le décret. Le décret ouvre le droit aux contractuels en CDI MAIS à condition d'avoir le CIMM en dehors de la collectivité d'exercice ce qui exclut les contractuels mahorais. Il limite à 31 jours la durée du congé MAIS ouvre la possibilité de le prendre à toutes les vacances scolaires, pas seulement les grandes, enfin, pour les éligibles, il ouvre la possibilité de prendre ce congé tous les deux ans au lieu de trois dans l'ancien système.

Bonifications retraite

A Mayotte, comme tous les personnels qui ont effectué une partie de leur carrière hors d'Europe, nous bénéficions d'une bonification de trimestres. Elle doit compenser

les conditions d'exercice et de vie parfois très difficiles que vivent ces personnels

Les gouvernements qui se sont succédés, ont cherché à éliminer ou réduire cet avantage : fin de la prise en compte des bonifications pour la surcote, tentative de réduire la bonification pour Mayotte à un tiers de la durée de service au lieu de la moitié, tentative qui a fini par échouer sur une jurisprudence du conseil d'état et aujourd'hui suppression pure et simple si la retraite par points était adoptée.

Nous tenons ici à rappeler aux collègues qui auraient déjà acquis dans leur carrière des droits à bonifications, qu'ils ne pourront les faire valoir que si, au moment de leur départ à la retraite, ces bonifications sont toujours validées par la loi. RIEN n'est acquis avant cette date ! Ainsi, fin 2008, le projet de loi sécurité sociale prévoyait l'annulation - forcément rétroactive - de ces bonifications pour les DOM-COM. Il a fallu la mobilisation des collègues (1000 manifestants à Nouméa) et l'appui de la FSU nationale pour faire échouer cette nouvelle dégradation de nos retraites. Nous restons bien évidemment mobilisés sur ce dossier.

Perspectives après Mayotte

Nous conseillons aux collègues désireux de venir à Mayotte de garder à l'esprit qu'il est nécessaire de rester 4 ans pour bénéficier de la totalité de la nouvelle ISG (indemnité de sujétion géographique) et de l'IFCR. Pour avoir les 100 points de bonification de mutation, il

faudra rester 5 ans. Le SNES Mayotte considère que ces mesures si elles sont justifiées, ne suffiront pas à garantir la stabilisation des collègues. En aucun cas, elles n'exemptent le gouvernement de décider d'augmenter l'attractivité financière.

Par ailleurs, souvenez-vous que, si vous partez à l'AEFE détaché en tant que resident, vous n'aurez pas droit à l'IFCR donc au billet d'avion. Il faut savoir, de plus, que le détachement n'est pas de droit et que le recteur donne souvent des avis défavorables tant que le

collègue n'a pas accompli un minimum de trois ans de service à Mayotte. Il faut savoir également qu'après détachement depuis Mayotte, votre académie d'origine sera Mayotte sauf à avoir été détaché avant 2014.

III. Préparer son arrivée

1. Le déménagement

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. À l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres, mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Un conseil: prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plutôt qu'un mois après votre arrivée.

Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement

Pour lutter contre les risques du paludisme, dengue ou autre chikungunya, le plus simple et souvent le plus efficace est la prévention. Votre effort dans ce domaine doit porter sur l'équipement: moustiquaires imprégnées, produits corporels... Consultez votre médecin pour un

conseillé d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursé le cas échéant.

Vous pouvez aussi louer à une société et expédier vous-même un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule (cette opération doit obligatoirement être réalisée par des dockers professionnels). Cependant, si vous optez pour cette solution, vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui semble économique au départ ne l'est plus forcément à l'arrivée. Mais cela peut s'avérer payant car cela vous évitera de faire tous les magasins de Mayotte pour trouver Qu'emporter ?

avis médical professionnel. Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI, TV et vidéo peuvent être achetés sur place: vous éviterez d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. N'emportez pas de matériel de

au final des produits de basse qualité.

Vous disposez de 6 mois pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte, vous pourrez être amenés à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour le conseil départemental de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce. Renseignez-vous auprès des services douaniers afin de prévoir ces dépenses dans votre budget.

luxe, car les vols sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité.

Vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement, mais attention, un onduleur ainsi que des prises anti-surtension sont vraiment indispensables, vu

les coupures intempestives et inattendues d'E. D.M. (Electricité de Mayotte).

L'ensemble de l'île est desservie. SFR, Orange et Only sont les trois

Elle est indispensable à Mayotte. Le réseau routier est par endroits en (très) mauvais état même s'il a été globalement amélioré. Amateurs de deux roues: attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes, et aux nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres: une heure en moyenne pour 40 km. Vu l'état des routes, de la qualité des carburants et du climat, les véhicules souffrent beaucoup à Mayotte.

Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place, mais il est conseillé de le faire avant

opérateurs de téléphonie mobile présents sur l'île à cette heure. Comparez les tarifs et les forfaits proposés avant de faire votre choix.

Emporter la voiture?

juillet, lors du départ des collègues en fin de séjour. En septembre, les véhicules en bon état deviennent rares et très chers. Le prix du neuf est sensiblement supérieur à celui de métropole mais, si vous comptez le prix du transport et les taxes, vous pouvez faire des économies. Comparez les prix.

Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Evitez d'emporter un véhicule trop sophistiqué, car l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupation (de nombreuses pièces détachées manquent). Les

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez pas grand-chose sur place.

marques françaises présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées. Dans tous les cas le budget automobile est très élevé (coût des voitures, pneus, réparations).

Autre Alternative :

Beaucoup d'agences de location de véhicules (tropik location, Avis, Budget...) sont implantées dans l'île : la commune de Mamoudzou, la petite-terre et à Tsimkoura commune de chirongui, dans le sud. Les prix varient de 17€ à 60€. On peut louer une voiture pour une longue ou une courte durée.

2. Quelles démarches AVANT le départ?

Consultez régulièrement le site du Rectorat et son livret d'accueil angélique ... pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations.

Prenez contact avec votre rectorat d'origine pour demander l'indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR).

Lorsque vous déposez votre demande d'IFCR, conservez un double que vous aurez fait visé et daté par l'administration. L'IFCR doit être payée avant votre départ à Mayotte, soit courant juillet. Relancez la DAF de votre Rectorat en juin-juillet !

Vous pouvez aussi faire une demande d'avance sur salaire (deux mois de traitement brut) afin

d'anticiper tout problème financier lié à votre installation. Il suffit d'en faire la demande à votre rectorat d'origine par courrier simple.

Avant votre départ de métropole, assurez-vous que votre rectorat d'origine a bien transmis votre certificat de cessation de paiement au rectorat de Mayotte. Pour plus de tranquillité, demandez une copie.

D'une façon générale, conservez toujours une preuve (reçu de l'administration, accusé de réception) de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre vos droits en cas de litige ou de retard. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si vous présentez ces

documents.

De même, conservez votre carte d'embarquement, elle peut vous être demandée par votre établissement d'affectation afin d'attester votre date d'arrivée à Mayotte

Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui vous sont dues, contactez le SNES - MAYOTTE, qui vous DEFENDRA efficacement.

A votre arrivée, n'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés (paiement des salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

ANNEXE I : Petite Histoire de Mayotte

ANNEXE 2 LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES

ANNEXE 3 : ARTICLES de PRESSE

ANNEXE 4: Conseils de sécurité provenant des autorités

ANNEXE 5 : numéros utiles

ANNEXE 6 : Le SNES Mayotte à votre service

Nous vous accueillons dans notre local tous les mercredis de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00. Rendez-vous personnalisés possibles en dehors de ces horaires.

SNES Mayotte,

Lotissement les trois vallées,
110 résidence Bellecombe,
numéro 12 97690 MAJICAVO LAMIR

Courriel :

mayotte@snés.edu

Site internet :

<http://www.mayotte.snes.edu>

Secrétaire général	Henri Nouri	0639 69 87 63
Secrétaire général adjoint chargé des contractuels et de l'emploi	Philippe Destenay	0639 69 91 90
Chargée - du suivi des stagiaires - des nouveaux concours - de la page facebook du SNES Mayotte	Lydie Lannoy	0639 69 87 61
Trésorière adjointe chargée - du suivi des contrats et des rémunérations - de la page facebook du SNES Mayotte	Djohayriati Baco	0639 02 19 18
Trésorier Chargé de la communication (site et twitter)	Didier Marian	0639 69 91 93

Téléphone (le mercredi uniquement) : 02 69 62 50 68

ANNEXE 7 : Carte des établissements du second degré

ANNEXE 8 Organigramme du rectorat

ANNEXE 9 : BULLETIN D'ADHESION 2020-2021.

Raccourci vers la page d'adhésion su site du SNES-Mayotte: www.mayotte.edu